

MGR J.-M. EMARD

sh

La Communion fréquente



L'ÂGE DE L'ADMISSION

À LA

PREMIÈRE COMMUNION



BIBLIOTHÈQUE
SACRÉE
SACRÉ-SUI-PRÉ

VALLEYFIELD

(1 novembre 1910)

DU MÊME AUTEUR

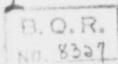
- | | |
|-----------------------------|---|
| La Dignité épiscopale, | L'avènement de Pie X, |
| Le Pape, | L'Immaculée-Conception, |
| Le Concile provincial, | La Tempérance, |
| Vœux de Bonne année (3), | L'Autorité paternelle, |
| L'Église, | Le Serment, |
| L'Éducation, | Le Sacré-Cœur de Jésus, |
| Le Prêtre éducateur, | A Londres, à Lourdes et à
Rome (1908), |
| Nos Collèges classiques, | Messages, |
| L'École neutre, | L'Épiscopat, |
| Le Devoir électoral, | La Femme chrétienne, |
| La Communion des Saints, | Le Congrès eucharistique de
Montréal, |
| L'Union de Prières, | A Propos du Congrès, |
| Le Travail chrétien, | L'Influence eucharistique sur
l'Apôstolat des premiers
Missionnaires. |
| La Justice, | |
| Le Monastère des Clarisses, | |
| La Mort de Léon XIII, | |

BX

874

E42C62

1910



LETTRE PASTORALE
DE
Monseigneur l'Évêque de Valleyfield

LA COMMUNION FRÉQUENTE

L'ÂGE DE L'ADMISSION A LA PREMIÈRE COMMUNION

JOSEPH-MÉDARD ÉMARD, PAR LA GRACE DE DIEU
ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD.

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses,
et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction
en Notre-Seigneur.*

Nos très chers frères,

Le Congrès Eucharistique de Montréal devra laisser après lui dans nos âmes plus que le souvenir attendri et enthousiaste des cérémonies et des fêtes auxquelles il aura donné lieu. Il comporte par lui-même des enseignements et des leçons dont nous devons profiter aussi largement que possible pour notre bien spirituel. Durant toute une semaine

nous avons goûté ensemble les joies de cette surnaturelle qui nous vient du Christ et qu'il veut nous communiquer abondamment. " *Je suis venu sur la terre afin qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient surabondante* " (1). Nous nous sommes appliqués à étudier ce Jésus qui est la voie, la vérité et la vie ; et nous avons cherché les moyens les plus propres à nous faire pénétrer davantage les mystères de sa grâce et de son amour. Avec toute la ferveur dont nous étions capables, nous lui avons prodigué les actes de la tendresse et de la reconnaissance auxquels nous savons que son coeur divin n'est jamais insensible, et tous ensemble, au nom de tout un peuple, au nom du monde catholique tout entier, nous l'avons acclamé avec l'*hosanna* du triomphe et l'*alleluia* du bonheur ; nous lui avons juré foi et hommage, le reconnaissant de la façon la plus solennelle et la plus franche comme notre Dieu, notre Roi, notre Père, notre Sauveur. Ces manifestations imposantes offraient sans doute un spectacle sublime qui a réjoui le ciel et la terre. Les anges ont fait cortège au Christ venant, sous les symboles eucharistiques, recevoir le tribut de tant de coeurs fidèles et embrasés qui se donnaient à lui sans réserve et sans retour.

L'événement est accompli. Dieu en a retiré sa gloire, et ses grâces sont tombées sur nous comme une pluie bienfaisante. A nous maintenant de réduire en pratique, pour la suite et le reste de notre vie, les sentiments et les inspirations généreuses que ces démonstrations éclatantes n'ont

(1) S. Jean, x, 10.

pas manqué de nous inspirer. C'est dire que Jésus-Christ, et Jésus-Christ Eucharistique, doit être et rester toujours l'objet dominant de nos pensées, de nos affections et le terme de toute notre conduite. C'est dire que, pour atteindre le plus pleinement possible le but même de notre existence, nous tâcherons de connaître tous les jours davantage, d'aimer de plus en plus ardemment, et de servir encore plus fidèlement Jésus-Christ, dont nous avons reconnu tous les titres à la royauté absolue sur nos âmes, sur nos foyers et sur la société tout entière. Ceci embrasse et couvre toute la vie et tous nos devoirs de chrétiens. Ceci s'applique à toutes les sphères dans lesquelles s'exerce notre activité. Ceci comprend, et de façon à n'en rien exclure, tout l'être que nous sommes, toute la vie que nous avons, tout ce qui est en nous et tout ce qui est à nous, le règne du Christ devant être absolu et ne reconnaissant aucune limite. “ *In ipso enim vivimus et movemur et sumus* ” (2).

Or, nos très chers frères, la royauté de Jésus-Christ est une royauté de conquête proprement dite. Il nous a acquis par son sang, dit saint Paul, et c'est par son sang qu'il entend exercer sa domination ; c'est-à-dire qu'il ne prétend pas régner sur nous comme un prince sur des sujets étrangers, il ne se contente même pas de l'autorité d'un père sur ses enfants, il veut régner en Sauveur.

Or pour devenir notre Sauveur, le Fils de l'homme s'est incarné l'humanité dans une pre-

(2) Act., 17, 28.

mière communion qui, dans la seule personne de Jésus-Christ, a uni la nature humaine à la nature divine. Pour accomplir l'oeuvre de la rédemption, ce Dieu fait homme a versé du haut de la croix son sang sur le monde, s'offrant en victime à son Père, et pour que chacun des rachetés pût être admis à participer individuellement au bienfait commun du salut du monde, Jésus-Christ a fait son Eglise. Dans cette Eglise il a mis ses sacrements et, parmi ces sacrements, il a institué l'Eucharistie dans laquelle il se produit comme une sorte de seconde incarnation, celle du Verbe fait chair donné en nourriture et en breuvage, et par laquelle chacun devient participant de la nature divine, *devenant un même corps et un même sang avec Jésus-Christ*. “ *Divinae consortes naturae* ” (3). C'est donc que par la Communion Jésus-Christ entre dans une âme comme il est entré dans le monde, qu'il y établit son empire par une possession complète et absolue, et que la vie de l'âme se trouve en quelque sorte aspirée en celle de Jésus-Christ, selon le mot de saint Paul : “ *Vivo autem jam non ego, vivit vero in me Christus* ”. “ *Ce n'est plus moi qui vis, mais c'est Jésus qui vit en moi* ” (4).

La communion eucharistique exigeant l'état de grâce, c'est-à-dire l'accomplissement fidèle de tous les devoirs de la vie chrétienne, et supposant le concours effectif des vertus sublimes de foi, de charité, d'espérance qui guident

(3) II Pet., 1, iv.

(4) Gal., II, 20.

l'âme et la portent vers Dieu, consacre, affermit et tend à développer le règne de Jésus-Christ, selon la prière qu'il dictait lui-même à ses apôtres : *que votre règne arrive*. Et parceque ce sacrement nous rend participants de sa chair et de sa divinité, il nous unit tous ensemble les uns et les autres avec une même charité dans le même Jésus-Christ, et nous y incorpore afin de ne faire tous qu'un corps avec lui, et c'est ce corps de tous les fidèles unis tous ensemble dans une même communion d'une chair divine, qui devient véritablement son empire sur la terre.

La communion, nos très chers frères, voilà ce que nous ne connaissons pas assez, ce que nous ne savons pas assez apprécier, et cependant, on peut le dire sans crainte, c'est là l'objet suprême de tous les mystères opérés par Dieu en notre faveur. C'est la communion que Jésus a inventée pour rassasier son propre désir de rester avec nous jusqu'à la consommation des siècles, nous ayant déjà fait savoir par son prophète que ses délices sont d'être avec les enfants des hommes : "*Deliciae meae esse cum filiis hominum*". C'est par elle qu'il accueille souverainement les âmes tristes et fatiguées : "*Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis et ego reficiam vos*". C'est par la communion qu'il veut garder en nous la vie créée, conservée, ou rétablie par sa grâce. Songez donc, dans la communion il se donne, il se livre, il se fait nourriture et breuvage : "*Le pain que je vous donnerai c'est ma chair pour la vie du monde. C'est ici le pain descendu du ciel, en sorte que celui qui le mangera ne mourra pas. Ma chair est vraiment une nourriture et mon sang est vraiment un breuvage. Celui*

qui mange de ce pain vivra éternellement ” (5). Quel langage, quelle promesse ! Un autre qu’un Dieu, un autre qu’un Sauveur eût-il pu parler ainsi ? Et cette promesse il l’a remplie, en employant les mêmes termes, la veille de sa mort ; il fait un testament, il lègue aux siens, non pas ce qu’il doit laisser après lui, mais ce qu’il est lui-même, Dieu et Homme, son corps, son sang, son âme et sa divinité : “ *Prenez et mangez, ceci est mon corps, prenez et buvez ceci est mon sang* ” (6). Puis, parcequ’il faudra un sacerdoce et des prêtres pour perpétuer ce prodige et en donner à tous les inépuisables richesses, vous mes apôtres et tous ceux qui viendront après vous : “ *Faites ceci en mémoire de moi* ” (7). Avec le sacrifice, la communion eucharistique était instituée, et à jamais. Cette communion est bien celle que les prophètes avaient prédite, que le Christ avait promise, dont l’apôtre saint Paul parle en ces termes : “ *Toutes les fois que vous mangerez ce pain et boirez ce calice, vous annoncerez la mort de Notre-Seigneur jusqu’à ce qu’il vienne* ” (8). C’est bien cette communion et cette fraction du pain, dans laquelle persévéraient les premiers chrétiens, que tous les Pères ont célébrée à l’envi, qui a été de tout temps à travers les siècles, et qui sera jusqu’à la fin la joie, la force, le bonheur, la vie des vrais chrétiens.

(5) S. Jean, vi, 52-50-56-59.

(6) Luc, 22, 19.

(7) Luc, id.

(8) Cor, I, 11, 26.

N'est-il pas étrange, nos très chers frères, que d'un don si sublime Jésus-Christ ait dû faire l'objet d'un commandement, et par là, nous manifester qu'il y tient autant pour lui-même et pour son amour, que pour notre propre avantage ? “ *Je vous le dis en vérité, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous* ” (9). N'est-il pas encore plus étonnant que, d'un bienfait aussi merveilleux, et en dépit d'un commandement divin aussi positif, des chrétiens, et en trop grand nombre, aient à ce point porté le dédain et l'abandon, que l'Eglise ait été forcée de les rappeler au sentiment de leurs besoins, comme à celui des convenances, par un précepte formel, qui applique dans la mesure la plus stricte, et sous des peines temporelles sévères, l'invitation amoureuse du Sauveur ; ce qu'elle a fait dans ses conciles, notamment dans le IVe de Latran : “ *Que tout fidèle de l'un et l'autre sexe ayant atteint l'âge de discrétion (remarquez ces mots) confesse seul fidèlement tous ses péchés à son propre prêtre, au moins une fois l'an... et qu'il reçoive avec respect, au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie, si toutefois, de l'avis de son propre prêtre, il ne juge devoir s'en abstenir pour un temps* ”.

Voilà l'obligation grave, liant tous les fidèles sans exception, à laquelle aucun ne saurait se soustraire sans offenser Dieu, et sans encourir les chatiments canoniques édictés par l'Eglise.

(9) S. Jean, vi, 54.

Est-ce bien là tout ce que le coeur de Jésus a le droit d'attendre de nous? Notre amour lui-même pourrait-il être satisfait d'une simple soumission à des ordres précis? Notre intérêt le plus élevé ne doit-il pas nous engager au contraire à recourir le plus qu'il nous sera permis à ces eaux salutaires de la grâce, dont la source est le coeur même du Sauveur? En pareille et si sublime matière, faut-il donc agir plutôt par crainte que par attrait, et quand c'est un Dieu qui nous convie, que c'est sa chair sacrée qu'il nous offre comme aliment, oserions-nous détourner les regards et montrer du dégoût pour une pareille nourriture?

Oh non, nos très chers frères! Nous ne voudrions pas répondre par l'indifférence ou le mépris quand Notre-Seigneur, pour nous accorder un tel bienfait, a mis en oeuvre toute sa puissance, toute sa sagesse et tout son amour⁽¹⁰⁾. L'Eucharistie fournit l'alimentation de notre âme. Jésus s'appelle lui-même le pain de vie. La communion est donc véritablement le soutien, la nutrition spirituelle qui conserve, développe et répare en nous la vie surnaturelle; elle s'entretient en nous par la fréquence des actes, et parce qu'elle porte en elle-même le véritable germe de la résurrection finale, elle constitue le gage de la vie éternelle. "*Habet vitam aeternam et ego resuscitabo cum in novissimo die*"⁽¹¹⁾.

Dès lors on comprend que l'Eglise dans sa sollicitude

⁽¹⁰⁾ S. Aug.

⁽¹¹⁾ Jo., VI, 40.

maternelle, non contente d'édicter un précepte, ait insisté souvent sur la communion fréquente et les avantages qu'elle procure. En effet, et pour nous en tenir à l'invitation formulée d'une façon plus solennelle, le concile de Trente, invoquant le témoignage de tous les siècles chrétiens et des pères de l'Eglise, exprime le vœu de voir les fidèles communier sacramentellement toutes les fois qu'ils assistent à la messe, sans se contenter de la communion spirituelle, afin de recueillir plus abondamment les fruits du sacrifice. Le catéchisme romain publié officiellement par le saint Siège commente ces paroles en ces termes : "*Que les fidèles sachent bien qu'il faut communier souvent. Serait-il mieux de communier tous les mois, ou toutes les semaines ou tous les jours ? On ne peut prescrire à ce sujet une règle fixe et uniforme pour tous, cependant voici la règle très sûre donnée par saint Augustin : Vivez de telle sorte que vous puissiez communier chaque jour*".

Notre Très Saint-Père le pape Pie X, qui semble avoir pris pour devise et qui s'est donné comme programme de son pontificat, de restaurer toutes choses dans le Christ, nous donne depuis les premiers jours de son élévation sur le siège de saint Pierre ce beau et réconfortant spectacle : le vicaire de Jésus-Christ sur la terre faisant planer au-dessus de toutes les perplexités humaines, causées chaque jour par les événements les plus inattendus et les plus déconcertants, la grande figure du Maître, l'image de son cœur adorable, le souvenir de ses bienfaits, les leçons de son Evangile, et encore pardessus tout, montrant le Christ-Jésus dans le sacrement eucharistique comme l'objet de nos adorations

et comme l'aliment divin de nos âmes. Il veut, animé du feu sacré d'une charité toute divine, ramener ou unir plus étroitement à Notre-Seigneur, par une participation plus fervente et plus fréquente des bienfaits eucharistiques, toutes les âmes à quelque catégorie qu'elles appartiennent.

A la suite de plusieurs actes publics, lettres encycliques, discours et déclarations dans lesquels Notre bien-aimé Pontife avait fait connaître les sentiments d'une ardente piété envers la Très Sainte Eucharistie, Sa Sainteté faisait émettre par l'organe de la Sainte Congrégation du Concile, le 20 décembre 1905, sur la communion fréquente, un décret d'une importance exceptionnelle. Ce décret expose d'abord la doctrine établissant que la communion quotidienne est très louable, que Jésus-Christ et son Eglise la désirent pour nous à cause des forces qu'elle donne pour refréner la concupiscence, nous purifier des fautes vénielles et éviter les péchés mortels. Elle était pratiquée par les premiers chrétiens; quoiqu'il en soit des causes qui ont pu amener dans la suite un refroidissement de la piété eucharistique, il importe aujourd'hui de la ranimer le plus possible, et de faire en sorte que la pratique de la communion fréquente, et même quotidienne, si agréable à Dieu s'étende de plus en plus pour le bien des âmes et de notre sainte religion. Il dit ensuite que la communion quotidienne est permise aux personnes de toutes les classes sans exception, que les seules conditions nécessaires sont l'état de grâce et l'intention droite, les autres conditions n'étant requises que pour une plus grande perfection dans l'acte même de la communion.

L'état de grâce, heureusement conservée ou recouvrée par

le sacrement de Pénitence, l'état de grâce c'est la vie surnaturelle, c'est l'union intime avec Dieu, c'est la sainteté radicale, c'est le droit au ciel, c'est, dans l'âme qui la possède, l'inauguration de la gloire où il y aura vision béatifique et éternelle communion. Que demander de plus pour la communion eucharistique ?

L'intention droite exclut la vanité, le respect humain, l'entraînement de la routine; elle implique le désir de se conformer au plaisir de Dieu, de s'unir à lui plus étroitement, d'obtenir de lui par le sacrement divin les remèdes efficaces pour réparer les pertes causées par la fragilité. Tout ceci vous le voyez, nos très chers frères, est d'une réalisation facile pour tous, même pour les pauvres pécheurs, dès lors qu'ils ont été réconciliés par une bonne confession. C'est bien le cas d'appliquer les paroles de l'Évangile : *“ Amenez ici les pauvres et les faibles et forcez les d'entrer dans la salle du festin ”* (12).

Le décret demande aussi que l'on prenne l'avis de son confesseur. C'est une mesure de prudence spirituelle, et en faisant de sa communion un acte d'obéissance, on la rend encore plus fructueuse et plus méritoire.

L'estime que l'on doit faire de la sainte communion et qui s'accroîtra par le fait même de sa fréquence, surtout si elle devient quotidienne, l'action exercée par la présence habituelle du Dieu Eucharistique dans l'âme, et l'habitude du recueillement qu'elle produira par elle-même, tout

(12) Luc, XIV, 21, 23.

ceci rendra de plus en plus facile la préparation nécessaire en écartant l'indifférence et la tiédeur, en rendant les prières ordinaires plus ferventes, en donnant plus d'accent aux actes de foi, d'humilité et d'amour qui jailliront comme d'eux-mêmes à l'approche de la sainte table.

De même pour l'action de grâce. Avant la communion on y pense, après avoir communiqué on se souvient, et cette reconnaissance anime la pensée et les sentiments d'une communion à l'autre. Les joies goûtées entretiennent l'adoration, les remerciements répétés, le don de soi-même en retour de ce que l'on a reçu et la volonté de vivre en union avec Jésus qui lui-même est la vie : *Mihi vivere Christus est*'' (15).

Cette exhortation est déjà pressante; Pie X a voulu en faciliter l'effet en accordant, par un décret de la Sainte Congrégation des Indulgences du 14 février 1906, à tous les fidèles du Christ en état de grâce et d'intention droite qui ont l'habitude de faire la communion quotidienne, même avec une ou deux abstentions par semaine, le pouvoir de gagner toutes les indulgences, quelles qu'elles soient, sauf celles du jubilé ou concédées à l'instar du jubilé, même sans la confession récente qui sans cela serait nécessaire.

Non content de ces dispositions qui rendent déjà si facile à un grand nombre la pratique de la communion fréquente, le même Souverain Pontife dans un décret de la Congrégation du Concile du 7 décembre 1906, complété par un autre

(15) Philip, I, 21.

du 25 mars 1907, dérogeant aux règles communes, accorde des privilèges spéciaux aux malades et aux infirmes qui ne peuvent, ni se rendre à l'église, ni rester à jeun pour communier, alors qu'ils ne sont pas assez gravement malades pour recevoir le saint viatique. En vertu de cette concession, les malades ou infirmes alités ou enfermés depuis un mois sans espoir d'une prompte convalescence peuvent, sur le conseil du confesseur, bien qu'ils aient pris quelque chose par manière de breuvage, recevoir la Sainte Eucharistie une ou deux fois par semaine, s'il s'agit d'infirmes vivant dans des maisons pieuses où le Saint-Sacrement est conservé, ou jouissant du privilège de la célébration de la messe dans un oratoire domestique, et une ou deux fois par mois s'il s'agit des fidèles dans le monde.

Vous le voyez, nos très chers frères, c'est la préoccupation de Notre Saint-Père le pape de mettre la communion fréquente à la portée de tous, et d'y amener le plus possible les fidèles de tout âge et de toutes conditions.

Bien plus, afin de répandre partout un usage aussi louable, il a fait publier et enrichi de 300 jours d'indulgence une prière spéciale, pour demander au Coeur de Jésus de répandre sur tous son divin Esprit, afin qu'ils s'approchent dévotement chaque jour s'il est possible de la sainte table, où recevant chaque jour par le moyen de la communion quotidienne l'antidote de leurs péchés véniels journaliers, se nourrissant chaque jour de la vie de la grâce et se purifiant de plus en plus, ils parviennent enfin à posséder avec Jésus la vie bienheureuse.

De même pour promouvoir de plus en plus la communion

fréquente et quotidienne, la Sainte Congrégation des Indulgences adressait le 10 avril 1907 une circulaire à tous les évêques du monde catholique, leur manifestant le désir de Sa Sainteté de voir célébrer chaque année un *triduum* dans toutes les églises cathédrales en l'octave de la fête du Saint-Sacrement, à l'intention de prier solennellement pour l'extension de la pratique de la communion quotidienne.

Enfin dans ce même but, on a fondé à Rome dans l'église de Saint-Claude, appartenant à la Congrégation du Très Saint-Sacrement, une association intitulée Ligue Sacerdotale Eucharistique. Cette ligue, érigée d'abord par un décret du cardinal-vicaire en date du 27 juillet 1906, a été, le 10 août de la même année, élevée au rang d'Archiconfrérie par Notre Saint-Père le pape Pie X, qui accorda à tous ses membres des privilèges et des indulgences considérables.

Or l'objet de cette ligue est de travailler à obtenir l'assistance du peuple à la messe de chaque jour et la communion quotidienne partout où la chose est praticable.

C'est donc un fait bien établi que l'Eglise, interprète fidèle de la volonté et du désir de son divin Fondateur, exhorte tous les fidèles, quelle que soit leur condition, à la pratique de la communion fréquente et même quotidienne.

Les conditions sont les mêmes pour tous. Elle n'impose rien de plus pour la communion de chaque jour, ou la communion hebdomadaire, ou la communion mensuelle que pour la simple communion pascale. Elle nous rappelle que l'Eucharistie est un sacrement, qu'il produit par conséquent de lui-même la grâce qui lui est propre, et cette grâce sur-

passé toutes les autres puisqu'elle nous donne l'auteur et la source même des grâces.

La communion fréquente et quotidienne, offerte à tous, est particulièrement recommandée dans les instituts religieux, dans les séminaires, dans les collèges et dans les couvents.

Aux chefs de famille, aux épouses et aux mères chrétiennes, à tous ceux qui, d'une façon plus impérieuse et souvent au milieu des chagrins profonds et des poignantes angoisses, ont à porter le lourd fardeau de la tâche quotidienne, il faut la nourriture divine qui entretient la vigueur spirituelle et prévient l'abattement moral ; c'est bien de ceux-ci que Notre-Seigneur pourrait redire ces paroles si remplies de sa bonté et de sa tendresse : “ *Dimittere eos jejunos nolo, ne deficiant in via* ” (14). Je ne veux pas les renvoyer sans manger : ils succomberaient en route ; la communion Eucharistique, en les unissant à Jésus-Christ, leur communiquera la force et la vaillance. Ils ont la double obligation de pourvoir à leur propre salut et de sauver les âmes de tous ceux dont la charge leur a été confiée ; il leur est indispensable de se nourrir du Pain descendu du ciel, qu'ils doivent manger afin de garder en eux-mêmes la vie surnaturelle qu'ils doivent aider à maintenir dans les cœurs qui leur sont si chers. Grande et sublime fonction ! “ *Surge, comede : grandis enim tibi restat via* ” (15).

Mais c'est peut-être à la jeunesse qu'il faut avec plus d'in-

(14) Matth., xv, 32.

(15) 3 Reg., xix, 7.

sistance et d'amour adresser l'appel de Notre-Seigneur, interprété par l'Eglise et relatif à la communion fréquente et même quotidienne.

La jeunesse qui est dans son ensemble le demain de l'Eglise et de la société aussi bien que de la famille; la jeunesse, alors qu'elle travaille dans le monde, entourée d'ennemis, de pièges, de dangers de toutes sortes, exposée à toutes les défaillances et à tous les découragements, sollicitée par toutes les passions, susceptible de contracter toutes les habitudes mêmes les plus perverses, livrée trop souvent à elle-même au milieu des embûches du respect humain le plus tyrannique, cette jeunesse si chère est capable cependant des plus nobles aspirations, des plus généreux dévouements et des plus loyales attitudes; tout dépendra donc pour elle de l'élan, du soutien, des secours qui lui seront donnés pour atteindre l'idéal qui doit être constamment le sien : être et rester bon, et par là être heureux pour soi-même, procurer la gloire de Dieu et concourir au bonheur de ses frères. D'où pourra venir pour elle l'alimentation spirituelle indispensable, sinon de la divine Eucharistie et de la communion fréquente? Cela est vrai surtout de tant de jeunes gens, de tant de jeunes filles que les nécessités de la vie ont trop tôt poussés vers les grands centres, et jetés dans la fournaise du travail fiévreux de chaque jour. Oh combien la communion Eucharistique leur apporterait de consolations, de joies et de forces, à eux qui en ont tant besoin !

Quant à la jeunesse studieuse répartie dans les écoles, les couvents, les collèges, les universités elles-mêmes, la question

ne se pose pas, elle est résolue d'avance. Il lui faut la communion fréquente et très fréquente. N'est-ce pas en effet Notre-Seigneur qui par l'Eucharistie gardera la pureté de l'esprit et du coeur nécessaire aux études sérieuses et profitables, qu'elle rend faciles et plus attrayantes ? N'est-ce pas lui qui formera et développera l'esprit d'initiative, la noble fierté, le caractère énergique, toutes choses qui doivent servir à faire des hommes dont l'éducation plus développée formera la classe dirigeante de la société ? Que peut-il y avoir de plus fécond de plus actif, de plus fructueux sur l'âme du jeune homme livré à la vie intellectuelle et travaillant surtout à sa formation morale, que le contact intime et habituel fourni par la communion Eucharistique avec le Maître divin de la science et de la vertu ?

Il n'y a donc aucun motif qui puisse en éloigner avec raison quiconque aime sincèrement Notre-Seigneur et tient à le servir de son mieux. Que ceci s'applique au chef de famille, aussi bien qu'à la mère, à la jeunesse qui travaille au dehors aussi bien qu'aux étudiants de nos diverses maisons d'éducatons ; bien plus, que cela soit vrai pour les personnes du monde, engagées ou non dans le saint état du mariage, aussi bien que pour celles qui se sont consacrées à Dieu d'une façon plus spéciale dans les communautés religieuses, la chose est évidente, il n'y a aucun motif d'en douter. Il y a pour tous la même obligation de travailler à leur salut, les mêmes obstacles à vaincre, les mêmes ennemis à combattre, le même besoin de secours surnaturels, les mêmes bienfaits à recueillir, les

mêmes vertus à pratiquer; tous requièrent la même nourriture pour soutenir leurs forces et leur courage, tous demandent aussi les mêmes remèdes, tous par conséquent ont en même temps le droit, le besoin, le devoir de recevoir fréquemment la même Eucharistie.

Tout comme la vie physique et naturelle qui ne s'entretient que par une nourriture appropriée fournie journellement par la divine Providence, la vie surnaturelle demande, pour être conservée, cet aliment divin, ce pain supersubstantiel qui est l'Eucharistie, entretenant en nous la participation même à la vie de Dieu.

La communion fait à l'âme, dit le saint curé d'Ars, comme un coup de soufflet à un feu qui commence à s'éteindre, mais où il y a encore de la braise, on souffle et le foyer se rallume.

Il n'y a donc, il ne peut y avoir de vraie vie chrétienne que celle qui s'alimente de l'Eucharistie. Ce qui faisait dire à Léon XIII, de pieuse mémoire, dans son Encyclique sur la Très Sainte Eucharistie, du 28 mai 1902: "*Par dessus tout il convient de s'employer à faire reflleurir dans le monde catholique l'usage de la communion fréquente... Il s'agit en effet d'une dévotion plus utile que tout autre au peuple chrétien, soit pour arracher les générations présentes aux soucis des biens périssables, soit pour ranimer et entretenir d'une façon constante les sentiments chrétiens*".

Et l'illustre Pontife Pie IX, avait déjà en 1861, demandé aux prêtres de propager le plus possible la communion fréquente.

Sa Sainteté Pie X a fait de cette sollicitude persistante de l'Eglise, l'objet de son décret du 20 décembre 1905 lequel, comme disait l'Eminentissime cardinal Séraphin Vannutelli, au Congrès Eucharistique de Tournai, est comme l'arc-en-ciel apparu au firmament de l'Eglise pour annoncer que la bourrasque est passée et que le cœur de Jésus, du Roi pacifique de l'Eucharistie, reprend sans entrave son empire d'amour sur les âmes, comme le soleil de la nature répand librement sa lumière et ses ardeurs après la tourmente.

C'est donc une véritable renaissance eucharistique qui s'opère pour le plus grand bien des âmes, invitées avec une insistance sans égale à s'approcher fréquemment du banquet Eucharistique. " *Goûtez et voyez*, leur est-il dit et répété avec l'Esprit-Saint, *quelle douceur porte avec lui l'amour de Notre-Seigneur* ". " *Gustate et videte quam suavis est dominus* " (16).

* * *

Cependant, il restait les petits enfants. Le Saint-Père allait-il s'occuper d'eux d'une manière spéciale à ce point de vue particulier de la communion Eucharistique ? C'est ce que depuis plusieurs années déjà, bon nombre se demandaient. D'aucuns avaient saisi, dans des entretiens intimes, cette préoccupation chez le Père commun des fidèles. Oui, il pensait aux petits enfants et même, le souci éminemment surnaturel de les rapprocher des genoux et du cœur de Jésus dont

(16) Ps. xxxiii, 9.

les avait écartés un zèle trop sévère, bien que sur ce point comme sur tous les autres, la doctrine de l'Eglise et sa discipline essentielle n'eussent jamais varié, ce souci, disons-nous, dominait, dans l'âme paternelle du Pontife, les inquiétudes que pouvaient lui causer les perturbations sociales ou politiques où les âmes n'étaient pas si directement en cause.

Les petits enfants, dont le saint roi David demandait pour le Seigneur les naïves louanges, les petits enfants au nombre desquels Jésus a voulu lui-même être compté en entrant dans le monde, les petits enfants qui ont été les premiers martyrs et les premiers témoins de son oeuvre divine, les petits enfants que la bonté rayonnante se dégageant de sa personne divine attirait d'instinct, qu'il caressait tendrement, dans le regard desquels on dirait, en lisant l'Evangile, qu'il voyait l'image de ses anges dans le ciel, ces petits enfants qui, plus que tous autres, chantaient leur allégresse au grand jour du triomphe en accompagnant de leurs *hosanna* le Christ Roi entrant à Jérusalem, ces petits enfants, qui ont toujours été dans l'Eglise la portion chérie par excellence du troupeau de Jésus-Christ, non ! ces petits enfants ne pouvaient pas être plus longtemps délaissés sous le pontificat de celui qui s'est promis de restaurer toutes choses dans le Christ. Il a voulu d'un geste sublime donner à Jésus Eucharistique l'enfance toute entière. Sans rien changer aux enseignements traditionnels de l'Eglise, au contraire, réajustant avec la doctrine elle-même, des prescriptions et des usages d'ailleurs toujours préservés dans leurs parties essentielles,

en un mot interprétant avec le coeur même de Jésus-Christ, ce qui est et ce qui doit être l'expression de sa volonté et de son amour, il a rendu pleinement l'enfant au Christ et le Christ à l'enfant : "*Sinite parvulos venire ad me*" (17).

Ces enfants appartiennent à Dieu par le baptême. Ils ont la grâce qu'ils ne peuvent pas perdre jusqu'à ce que s'ouvre leur raison, à l'âge dit de discrétion. Mais à ce moment-là, pour eux commence la vie plus personnelle, par conséquent la lutte avec la victoire ou la défaite. Donc, il leur faut à eux aussi la nourriture qui soutient et fortifie. Il leur faudra même bientôt le remède qui ranime et qui guérit, il leur faut l'Eucharistie.

Et pourquoi les en priver ? Parcequ'ils sont ignorants ? Faut-il donc qu'un enfant de six ou sept ans soit si savant pour connaître sa mère et lui dire qu'il l'aime, et sa mère ne lui a-t-elle pas appris qu'il faut aimer le bon Dieu, le bon Jésus ? Il a la science de son âge. Faut-il donc attendre nécessairement que par un péché mortel, il ait chassé Jésus de son coeur ? Pourquoi forcer Notre-Seigneur à faire une deuxième conquête de sa jeune âme pure, simple et naïve.

Parcequ'ils n'ont guère de mérites ? Mais chacun donne ce qu'il peut et Notre-Seigneur ne demande pas davantage. L'innocence est le plus précieux de tous les trésors et c'est ce que l'enfant peut offrir.

Parcequ'ils sont légers ? Mais s'ils ne l'étaient

(17) Marc ix, 13.

point ce serait contre nature ; et cette légèreté même a son charme. N'est-ce pas elle qui réjouit l'intérieur du foyer, que devient une maison avec des enfants trop sérieux ? Dès lors peut-on croire que le bon Dieu se plairait moins avec eux. Du reste et c'est tant mieux, en eux tout est léger, leurs défauts qui n'ont pas eu le temps de devenir des vices, leurs fautes qui ne peuvent être bien graves. Que l'Eucharistie leur conserve longtemps cette légèreté qui n'empêchera pas point d'ailleurs le développement normal de l'intelligence et du cœur. L'enfant, dit saint Hilaire, s'attache à son père, il aime sa mère, il ne sait pas vouloir du mal à son prochain, il ignore l'avarice, ne connaît point la colère, il ne sait ni haïr, ni mentir, il parle avec franchise et croit tout ce qu'on lui dit ; mais au lieu de faire à l'enfant un grief de sa simplicité, il faudrait plutôt tâcher de l'imiter quelque peu. Et c'est bien la leçon que nous donne Notre-Seigneur lui-même : *“ En vérité je vous le dis, si vous ne devenez semblables à l'un de ces petits, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. Le royaume des cieux appartient à ceux qui leur ressemblent ”* (18).

Diraît-on encore que des enfants si jeunes ne peuvent pas profiter de la communion Eucharistique, étant incapables de produire les actes de préparation et d'action de grâces ordinaires ? mais c'est oublier que le sacrement produit directement la grâce par lui-même, dès qu'il n'y a pas d'obs-

(18) Matth., XVIII, 3. — Marc, x, 14.

tacles, et qu'ici le seul obstacle c'est le péché mortel. La communion, c'est la nourriture de l'âme qui en profite comme le corps profite du pain qu'il mange. D'ailleurs la parole du Christ n'exclut personne.

La loi de l'Eglise qui l'applique comprend tous les baptisés qui sont arrivés à l'âge de discrétion. Cette loi elle-même, Pie X vient de l'interpréter de la façon la plus authentique et la plus nette. Il n'y a plus d'objections qui tiennent. C'est le droit de l'enfant, dès qu'il atteint l'usage de sa raison, de recevoir son Dieu comme tout autre fidèle, et personne ne saurait l'en priver légitimement.

C'est aussi une obligation pour lui d'obéir aux commandements divins et aux préceptes de l'Eglise, et il doit s'y soumettre. Ce lui est un besoin, dans la première efflorescence de son coeur encore très pur de s'unir par la communion à celui de Jésus, que depuis longtemps sa mère lui a appris à aimer et à prier. Son âme est alors le sol facile à cultiver, où tout ce qui est divin, germera et s'épanouira de soi-même. C'est une nécessité qui s'impose, bien qu'on en ait pas toujours et partout compris les lois, de munir dès son éclosion l'âme enfantine, qui a jusqu'à ce moment gardé sa blancheur baptismale, de ce qui sera son meilleur préservatif contre les embûches du démon qui la guette dès maintenant et veut étendre ses pièges partout. " Les sens de l'homme sont portés au mal dès la jeunesse et sans le secours du divin remède, l'homme se laisse aller aux pires excès. La sainte communion retire donc du mal et affermit dans le bien, et ses effets

sont aussi précieux pour l'enfant que pour tout autre fidèle ” (19).

L'Eucharistie, *vinum germinans virgines*, sera la gardienne de sa pureté. Et parceque l'enfant aura communiqué et qu'il devra communier bientôt, il saura tout de suite ce que c'est que d'être bon et comprendra qu'il faut le demeurer, et les bonnes habitudes prendront tout de suite racine dans son coeur sous l'influence eucharistique. Il s'accoutumera à la piété, à l'obéissance, au travail. Et, pourquoi ne le dirions-nous pas, les enfants sur lesquels Notre-Seigneur a jeté un regard de prédilection spéciale, qu'il s'est choisis d'avance pour se les attacher plus tard d'une façon plus étroite à son service, sentiront leur vocation s'affirmer et s'affermir à chaque communion nouvelle et ils la garderont avec un soin jaloux.

Et n'allez pas croire, nos très chers frères, qu'il s'agit ici d'un effort considérable à faire pour amener les petits enfants à la communion et même, comme le demande le pape, à la communion fréquente; loin de là, vous aurez bientôt et facilement constaté combien est véritable et fort l'attrait Eucharistique pour vos petits enfants, combien la communion leur est sympathique; jusqu'à quel point ils la désirent, et combien ce désir lui-même est pur autant que naïf et dégagé de tout motif étranger à Notre-Seigneur; et cela se conçoit, l'esprit de l'enfant n'a encore été travaillé par aucune mauvaise idée, son coeur est resté droit, aucune passion ne

(19) Imit. de J.-C.

l'a tourmenté. Les seules impressions qu'il ait reçues lui parlent du bon Dieu et le lui font désirer, et quand il a communiqué, son visage reflète la joie aussi bien que l'innocence de son âme. Il n'y a donc plus lieu de s'étonner, nos très chers frères, que Notre Saint-Père le pape Pie X soit venu en quelque sorte au secours des petits enfants et ait comme reproduit la scène évangélique, ordonnant de laisser approcher de Notre-Seigneur tous ces petits qui demandent le pain de vie, ce pain qui ne leur sera pas refusé, que désormais, en toute obéissance et, pour mieux dire dans la joie de nos coeurs, nous dispenserons aux petits enfants aussitôt qu'ils seront capables de le recevoir, suivant l'esprit même du décret de la Sacrée Congrégation des Sacrements en date du 8 août dernier dont nous vous avons donné précédemment communication. Afin, y est-il dit... que les enfants s'approchent de Jésus-Christ dès leur jeune âge, vivent de sa vie et y trouvent protection contre les dangers de corruption, on devra observer partout la règle suivante sur la Première Communion des enfants :

“ L'âge de discrétion, aussi bien pour la communion que pour la confession est celui où l'enfant commence à raisonner, c'est-à-dire vers 7 ans, plus ou moins — moins aussi. Dès ce moment commence l'obligation de satisfaire au double précepte de la confession et de la communion ”.

“ Pour la première confession et le Première Communion, point n'est nécessaire une pleine et parfaite connaissance de

la doctrine chrétienne. L'enfant devra ensuite continuer à apprendre graduellement le catéchisme entier, suivant la capacité de son intelligence ”.

“ La connaissance de la religion requise dans l'enfant pour qu'il soit convenablement préparé à la Première Communion est qu'il comprenne, suivant sa capacité, les mystères de la foi, nécessaires de nécessité de moyen, et qu'il sache distinguer le pain eucharistique du pain ordinaire et corporel, afin de s'approcher de la sainte Table avec la dévotion que comporte son âge ”.

Réjouissez-vous, nos très chers frères, de ce geste sublime de Notre Saint-Père le pape, qui vient tout-à-coup de répandre dans vos demeures, par le moyen de vos petits enfants, des flots de joie et de bonheur. Songez donc que ces petits enfants vont être pour vous, comme autant de porte-Dieu, de ciboires vivants, que par eux Jésus sera toujours présent dans vos maisons. Pensez aussi au nombre incalculable de communions, les plus saintes que l'on puisse supposer, qui vont se faire désormais pour la gloire de Dieu et pour le bien de son Eglise. C'est bien le cas vraiment où s'applique la touchante parole de la sainte liturgie : “ *Ecce panis Angelorum* ”.

Jésus devient véritablement le pain des anges sur la terre. Mais, nos très chers frères, dans ce même décret du pape, dont les enfants sont l'objet, il est aussi question des parents et des devoirs qui leur incombent en cette matière si importante de la communion de leurs enfants.

En même temps que le pape rend à ceux-ci le plein exercice de leurs droits spirituels, il indique aux autres, d'une façon générale, il est vrai, mais très claire, l'obligation qui pèse sur eux de faire ce que nous appellerons l'éducation eucharistique de leurs enfants. Et tout de suite, nos très chers frères, nous vous disons qu'il en est fait de cette formule, malheureusement trop répandue dans un grand nombre de familles, que l'enfant ayant fait sa première communion, a fini école et catéchisme. C'est le contraire qui devient la vérité. Avec la première communion possible et même obligatoire dès l'âge de raison, commence pour l'enfant l'obligation de s'instruire graduellement de la religion afin d'être, chaque fois qu'il communiera dans la suite, muni de la science conforme à son âge. Et c'est aux parents qu'il appartient en premier lieu de voir à ce que cette instruction religieuse ne manque jamais à leurs enfants. Et pour cela, c'est un devoir très grave de ne confier ceux-ci qu'à des écoles où le catéchisme est enseigné régulièrement, et de ne pas les retirer de l'école avant qu'ils aient pu acquérir la connaissance du catéchisme dans son entier.

C'est pour faciliter l'accomplissement de ce devoir, qui lie en même temps les parents et les enfants, que l'on continuera dans toutes les paroisses, comme par le passé, à faire la cérémonie annuelle de la première communion solennelle, sans déroger en rien à ce qui concerne la communion privée des enfants plus jeunes. Mais la première communion solennelle servira à faire constater publiquement que les enfants ont bien appris leur catéchisme, et qu'ils le savent

d'une façon assez complète pour entrer désormais dans la catégorie des grandes personnes.

En dehors du catéchisme proprement dit, il y a aussi tout un travail de formation spirituelle qui commence pour ainsi dire dès le baptême et couvre toute la période de l'enfance. Il est surtout du ressort de la mère. Ce travail est constant et progressif. Il se fait de lui-même si la mère est pieuse, et à l'insu de l'enfant qui cueille tout sur les lèvres et dans les regards de sa maman.

L'enfant n'est pas lent à comprendre le langage maternel. L'influence de la grâce s'exerce en lui, formant comme une seconde nature qui le rend apte à saisir le sens des mots, des petites prières, des gestes qu'on lui fait répéter. Il est remarquable même combien, si le père et la mère sont vraiment chrétiens, les enfants d'eux-mêmes cherchent à les imiter dans leurs actes religieux à la maison, demandent de bonne heure à les suivre à l'église, et veulent se faire expliquer tout ce qu'ils voient. Il faut s'emparer de tous ces petits détails, qui expriment ce que nous pourrions appeler l'instinct eucharistique, et s'en servir pour diriger tout doucement l'enfant vers l'épanouissement de sa raison, alors que le père et la mère se diront d'un commun accord : notre enfant comprend bien maintenant, il serait capable de communier. Cet enfant saura très bien faire délicieusement le signe de la croix, réciter de charmantes petites prières, faire des exercices de piété véritable, montrer en un mot qu'il sait très bien ce que c'est que le bon Dieu, et ce que c'est que de le recevoir dans la communion. Dès lors, pieux

parents, et vous surtout mères chrétiennes, c'est à vous qu'il appartiendra pratiquement de reproduire la scène si suave de l'Évangile, où il est dit que les mères amenaient leurs petits enfants à Jésus, afin que de sa main divine il pût les toucher et les bénir. Plus heureuses encore que les femmes de la Judée, après les avoir fait bénir et au besoin absoudre par le prêtre qui les aura confessés, vous conduirez vos enfants jusqu'à la table sainte où, à vos côtés et avec vous, ils recevront sur leurs lèvres et dans leur cœur de Jésus, que vous leur aurez appris à connaître et à aimer.

Comme le divin Sauveur lui-même, ces enfants, soumis à leurs parents et à ceux qui sont les dépositaires ou les suppléants de leur autorité, croîtront en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes, à la faveur des communions reçues fréquemment, pendant qu'à la maison, à l'école et à l'église, sous l'action commune des parents, des maîtres et du prêtre, leur instruction religieuse se développera graduellement, de manière à toujours correspondre à la capacité de leur âge. Et ainsi la première communion reçue dans toute la pureté de leur âme, au début même de leur vie raisonnable, sera pour eux, non plus le terme et comme la récompense d'efforts accomplis, et d'études poursuivies durant des années de privations spirituelles, mais au contraire le principe et le point de départ d'une existence tout imprégnée de l'atmosphère divine créée et entretenue par la présence habituelle de Jésus Eucharistique.

De la bouche et du cœur de tous ces enfants montera vers

le ciel porté par leurs anges gardiens, l'hommage parfait de la gloire et de l'amour: "*Ex ore infantium... perfecti laudem tuam Domine*" (20).

Que l'Auguste Mère de Jésus Eucharistique, Marie Immaculée, obtienne de son divin Fils les plus abondantes bénédictions que nous implorons sur vous tous et sur vos familles.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et chapelles où se fait l'office public, et au chapitre de toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Valleyfield, en Notre demeure épiscopale, en la fête de tous les Saints, le premier novembre 1910, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier.

† JOSEPH-MÉDARD,

Evêque de Valleyfield.

Par mandement de Monseigneur,

J. de la C. DORAIS, prêtre,

Chancelier.

(20) Matth., XXI, 16.

BRUNTONIAN
EDMUND-TYLER